

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

--:--

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:--

DECRET N°75-203 du 29 Août 1975

relatif à l'intérim du Ministre Chargé du Plan, du Ministre des Finances et du Ministre de la Justice et de la Législation.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972,  
VU le décret N°74-277 du 21 octobre 1974, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;  
VU le décret N°74-289 du 4 novembre 1974, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Pour compter du 29 Août 1975, le Capitaine Moriba DJIBRIL, Ministre de la Fonction Publique et du Travail, est chargé de l'intérim du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan, de la Statistique et de la Coordination des Aides Extérieures, pendant l'absence du Capitaine Augustin HONVOH.

ARTICLE 2 - A compter du 1er septembre 1975 :

- le Capitaine Léopold AHOUEYA, Ministre des Travaux Publics, Transports Postes et Télécommunications, assurera l'intérim du Ministre des Finances, pendant l'absence de l'Intendant Militaire de 3ème Classe Isidore AMOUSSOU

et

- le Capitaine François KOUYAMI, Ministre de la Jeunesse, de la Culture Populaire et des Sports, assurera l'intérim du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, pendant l'absence du Lieutenant-Colonel Barthélémy OHOUEMS.

ARTICLE 3 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.--

Fait à COTONOU, le 29 Août 1975

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 4 CS 6 CMR 4 MFPT-MTP-MF-MJL-MP-MJCPS 12 autres ministères 9 SGG 4 SPD 2 DPE-DGAJL-INSAB 6 IAA-DCCT-IGF-ONEPI-Gde Chanc. 5  
JORD 1